



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 13 février 2018  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de conseillers absents :	6
Procurations :	3

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 11.12.2017.

Accord à l'unanimité

### 2. Délibération pour dispositif « La Tempora » 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 122/2004 du 02 novembre 2004 pose le cadre de coopération culturelle entre les communes du territoire et le Grand Narbonne. Elle vise à impliquer les acteurs locaux dans la vie culturelle de l'agglomération.

La manifestation « **LES YEUX D'LA TÊTE** » s'inscrit dans la continuité de cette coopération culturelle telle que visée ci-dessus à travers le dispositif de la TEMPORA elle aura lieu sur la commune le **samedi 21 juillet 2018**.

Accord à l'unanimité

### 3. Délibération pour approbation des nouveaux statuts du SIVOS « Sainte Valière / Ventenac-en-Minervois ».

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal, que le Comité Syndical du SIVOS « Sainte Valière / Ventenac-en-Minervois », par délibération du 21 novembre 2017, a modifié les statuts du SIVOS « Sainte Valière / Ventenac-en-Minervois » ; qu'il convenait d'actualiser et d'étoffer. (Statuts qui dataient de 1992). Il propose au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

Accord à l'unanimité

**4. Délibération pour vote du transfert de charges GEMAPI pour mise en place de la taxe par la Communauté d'Agglomération.**

M. le Maire soumet, à l'approbation du Conseil Municipal, le rapport de la CLECT du Grand Narbonne, relatif à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération, suite à la prise de compétence : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, suivant :

- Evaluation du transfert de charges a zéro euro produit attendu 1 900 000.00 €

Taux additionnels GEMAPI :

CFE 0.52 % - TH 0.42% - FB 0.48 % - FNB 1.39 %

**Accord à l'unanimité**

**5. Délibération pour nommer la Commission Communale suite à la réforme de la défense incendie (DECI).**

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 relatif au référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'avis favorable au projet de règlement départemental émis par le conseil d'administration du service départemental d'Incendie et de secours de l'Aude dans sa séance du 10 mai 2017 ;

Considérant le projet de règlement départemental présenté aux communes et établissements publics de coopération intercommunale, chambres consulaires, sociétés distributrice de la ressource, administrations, le 15 décembre 2016 ;

Considérant la phase de concertation relative à ce projet de règlement qui a été ouverte du 30 décembre 2016 au 20 février 2017 et finalisée par une réunion de clôture le 5 avril 2017 ;

Il convient de constituer la Commission Communale Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Se proposent pour faire partie de la commission DECI : Monsieur Freddy BASSÉ - Monsieur Jean GALANT - Monsieur Guy CALCOEN.

**Accord à l'unanimité**

**6. Délibération pour régler des factures avant le vote du Budget 2018.**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M14 – 2018 la facture suivante :

- *S.A.S. Menuiserie MARTY Thierry* 219.60 €

**Accord à l'unanimité**

**7. Délibération pour la location de la licence 4 au restaurant la Grillade du Château pour la saison 2018.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Laurent BRETON qui exploite le restaurant saisonnier « La Grillade du Château » sollicite la location de la licence 4 de la commune pour la saison 2017 (7 mois pleins soit du 23 mars 2018 au 22 octobre 2018).

Monsieur le Maire propose de louer cette licence au restaurant la grillade du château pour la période sollicitée au prix de 550 € mensuels.

**Accord à l'unanimité**

## **8. Délibération pour attribution des Subventions 2018 aux Associations.**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal les subventions attribuées aux Associations en 2017. Il leur demande d'examiner les subventions habituellement attribuées et les nouvelles sollicitations pour l'année 2018. Après délibération et à l'unanimité des membres présents les subventions attribuées pour l'année 2018 sont les suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION EN €</b>
COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER GINESTAS	<b>150.00</b>
CLUB LA FOUNTANELLO 3 <sup>ème</sup> AGE	<b>1 500.00</b>
COMITE DES FETES ET DE BIENFAISANCE	<b>5 000.00</b>
ASSOCIATION DU VAL DE CESSE (Pêche)	<b>110.00</b>
ASSOCIATION DE CHASSE	<b>850.00</b>
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	<b>200.00</b>

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	<b>150.00</b>
CHAMBRE DES METIERS DE L'AUDE	<b>176.00</b>
LES MEDAILLES MILITAIRES	<b>61.00</b>
LES JEUNES AGRICULTEURS	<b>250.00</b>
ASSOCIATION SAINT-PIERRE	<b>350.00</b>
HANDISPORT AUDE	<b>50.00</b>
ASSOCIATION PETANQUE LE COCHONNET VENTENACOIS	<b>1 000.00</b>
ASSOCIATION « LA PEPINIERE A VENTENAC »	<b>100.00</b>
ASSOCIATION LES GODILLOTS BALADEURS	<b>400.00</b>
SECOURS CATHOLIQUE AUDE	<b>100.00</b>
AFM TELETHON	<b>160.00</b>
AMICALE SAPEURS POMPIERS	<b>150.00</b>
LES RESTAURANTS DU COEUR	<b>100.00</b>
ASSOCIATION CAMINS	<b>200.00</b>
LE PLANNING FAMILIAL	<b>50.00</b>

**Accord à l'unanimité**

**Fin de séance 19 h 20**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**